

Communiqué de presse

Nantes, le 17 juillet 2015

Décision du tribunal administratif relatif à l'Aéroport du Grand Ouest

La CCI Nantes St-Nazaire se félicite de la décision du tribunal administratif relative aux arrêtés de lois sur l'eau et les espèces protégées. Pour la CCI plus rien ne s'oppose désormais à un démarrage effectif des travaux dans les meilleurs délais.

Jean-François GENDRON, Président CCI Nantes St-Nazaire, se félicite de la décision du Tribunal Administratif à propos des recours engagés contre les arrêtés préfectoraux relatifs au projet de l'Aéroport du Grand Ouest. **La CCI Nantes St-Nazaire demande donc instamment à ce que les travaux puissent démarrer dans les meilleurs délais.** La publication de l'arrêté portant création du nouvel Aéroport du Grand Ouest serait un acte fort témoignant de la volonté de l'Etat de mettre en œuvre rapidement le projet tel que l'a souligné le Premier Ministre dans son communiqué de presse.

La CCI Nantes St-Nazaire rappelle que ce projet consiste à transférer l'actuel aéroport de Nantes Atlantique, dont les possibilités de développement sont impossibles aux regards des contraintes environnementales et de son enclavement dans le tissu urbain de la métropole nantaise.

Pour la CCI Nantes St-Nazaire, cette décision confirme une fois de plus la volonté commune des acteurs économiques et des collectivités territoriales de mettre en œuvre des projets utiles au développement de la métropole Nantes-St-Nazaire et donc au développement de l'emploi dans nos territoires.

La multiplicité des études, la durée de la concertation, la volonté de respecter l'ensemble des procédures administratives ont marqué ce projet important pour le devenir économique de l'Ouest.

Pour Jean-François Gendron : *« Le temps de la réflexion et de la concertation est désormais terminé. Place maintenant à l'action et à la réalisation effectives du projet. Je pense désormais à toutes les entreprises qui vont pouvoir se développer ou venir s'installer au sein de la métropole en ayant confiance dans ses acteurs et dans leur capacité à initier et à porter des projets indispensables au développement et à l'emploi ».*